



CCFP du 28 juin 2021

Déclaration liminaire

Le conseil commun de la fonction publique de ce 28 juin se réunit sur un ordre du jour réuni en urgence sur deux points qui ne le sont pas.

Cela a eu pour résultat une nouvelle fois un envoi de documents préparatoires dans des délais très courts, qui plus est sans présentation préalable des textes aux organisations syndicales. Il faut par ailleurs souligner l'envoi du déroulé des amendements le samedi matin précédant la séance.

De telles pratiques ne sont pas acceptables : ni pour les personnels de la DGAFP ni pour les représentant-es des personnels que nous sommes.

Solidaires a déjà alerté l'administration sur les conditions dégradées de dialogue social : nombreux changements de dates, ajout de réunions au dernier moment, délais trop courts de communication des documents préparatoires. Tout cela ne permet pas de siéger utilement.

Les deux textes présentés ce jour ne présentent aucun caractère d'urgence pouvant expliquer de telles pratiques. Ils ne sont par ailleurs pas des textes que nous attendions.

Le premier texte concerne une déclinaison de la loi de programmation de la recherche, loi que Solidaires et ses organisations continuent de dénoncer à cause de ses effets délétères, une loi qui, pour quelques moyens loin d'être à la hauteur des enjeux, fragilise les statuts et les structures, une loi qui met à mal les collectifs de travail en instaurant une compétition à tous les étages, une loi qui précarise le personnel avec pour conséquence la dégradation des conditions de travail et dont on paiera le prix.

Le second texte concerne la mise en place du SNU, lequel ne recueille pas l'assentiment de Solidaires non plus, tant cela implique de remplacer des emplois occupés aujourd'hui par des salarié-es par des jeunes sans droits individuels et collectifs. Il s'agit bien d'une véritable remise en cause des droits des travailleurs et travailleuses.

Pour l'ensemble de ces raisons, Solidaires ne siègera pas lors de ce Comité.